



Procès-verbal du Conseil d'Administration réuni exceptionnellement le 11/02/2018

Le 11/02/2018, par le biais d'une visioconférence, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au titre d'une réunion extraordinaire suite à l'obtention d'un agrément d'intérêt général.

Présents :

- Maryse Hordé, retraitée, demeurant à 17, route d'Aubusson 23150 Lavaveix-les-mines.
- Aline Pinon, fonctionnaire, demeurant à 1^{er} étage 226 boulevard de Vanteaux 87000 Limoges.
- Gérard Hordé, retraité, demeurant à 55 avenue du Berry 23000 Guéret.
- Joël Bac, demandeur d'emploi, demeurant à 14 route de Lavaveix Fourneaux 23200 Saint-Médard-la-Rochette.
- Nicolas Hordé, fonctionnaire, demeurant à Foussigne 24290 Saint-Amand-de-Coly.

Excusés :

- Nadine Tabard, retraitée, demeurant 18 rue André Vy 23000 Guéret.
- Tiphanie Hordé, en invalidité, demeurant à logement 20 13 rue de Braconnne 23000 Guéret.

Convoqués par courriel à partir de la liste de diffusion conseil@meconnu.fr.

La réunion du Conseil d'Administration débute à 14 h 15. Tous les participants disposent de l'équipement adéquat pour entendre et être entendu. Gérard.H et Aline.P utilisent l'application smartphone Jitsi Meet pour rejoindre la salle de visio-conférence.

Il s'agit d'une réunion improvisée afin de débattre de l'agrément d'intérêt général récemment accordé par l'administration fiscale. Il n'y a donc aucun ordre du jour établi à l'avance, les questions seront soulevées au fil de l'eau.

Agrément d'intérêt général

Nicolas H., le secrétaire, prend la parole pour annoncer la décision du Fisc. Il présente ensuite brièvement le rescrit fiscal ainsi que son état des connaissances sur le sujet : « Un organisme d'intérêt général peut délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs et membres afin qu'ils puissent bénéficier d'un crédit d'impôt ». Il exprime ses doutes au sujet de l'agrément. Il interroge Aline P., trésorière de l'association « meconnu.fr », présidente de l'association « Spéléo Club de Tulle » ; sur la méthode utilisée pour gérer les reçus fiscaux. Elle explique que les membres du « Spéléo Club de Tulle » déclarent leurs trajets réalisés dans le cadre de l'association sous forme de dons. Et que l'association, en retour, produit un reçu qui leur permet par la suite d'effectuer un crédit d'impôt. Maryse H. plussoie le fonctionnement et pose la question de la mise en œuvre au sein de l'association. Nicolas H. rétorque qu'il est possible d'informatiser l'ensemble, qu'il est envisageable que le site internet produise automatiquement des documents au format PDF en fonction des fiches « patrimoine » remplies par les membres « rédacteur » : il est aisé de déterminer les trajets effectués

annuellement à partir des dates de publication et des coordonnées géographiques des fiches « patrimoine ». Maryse H. et Joel B. répondent qu'il faut se fier plutôt aux dates de prise de vue des photographies plutôt que la date de publication. Joel B. ajoute qu'il faudra aussi que les membres « rédacteurs » s'assurent que leurs appareils photos soient bien réglés à la bonne heure. Nicolas H. acquiesce et ajoute qu'il serait même possible d'avoir un décompte précis, calculé à la demande sur une date donnée. Maryse H. s'interroge : « Et le système de calcul, prendra-t'il en compte le fait qu'un membre « rédacteur » ne rentre pas chez lui avant de prendre en photo un autre patrimoine à proximité ? ». Nicolas H. rassure sur le fait que le système pourra intégrer un routage intelligent. Il sera néanmoins nécessaire que les membres saisissent leur adresse légale afin de permettre le calcul. Il précise que les membres « rédacteurs » peuvent rectifier le document s'ils pensent que celui-ci est erroné, il ne s'agit que d'une aide ! Nicolas H. propose que ce document, pour être valoir ce que de droit, devra être signé par la trésorière afin d'être avalisé par l'association. Maryse H. pose la question du crédit d'impôt sur les déplacements réalisés avant 2018. Nicolas H. et Gérard H. pensent que ce système ne sera mis en place que sur l'année 2018 et qu'à priori le système ne serait guère fonctionnel avant la fin de l'année. Nicolas H. ajoute que ce n'est pas problématique car nous disposons, ad vitam aeternam, des informations permettant de faire le calcul de façon rétroactive sur début 2018. Les débats sont clos et tout le monde s'accorde sur ce mode de fonctionnement qui devra être renseigné dans le règlement intérieur.

Modification de la qualité de membre « rédacteur » de Ingrid F. en membre « administrateur » stagiaire.

Nicolas H. expose la situation de Ingrid F., membre « rédacteur » ayant récemment adhéré à notre association. Celle-ci serait désireuse de devenir administratrice du département, or, statutairement parlant, il n'est possible d'occuper cette place qu'au bout d'une année, et ce, sur décision du conseil d'administration. Gérard H. et Nicolas H. s'expriment sur la qualité du travail réalisé par Ingrid F. et pensent qu'il serait encourageant pour elle de pouvoir obtenir exceptionnellement la qualité de membre « administrateur ». Aline P. et Maryse H. rappellent qu'il est important de mettre à l'épreuve les membres « rédacteur », que la confiance est primordiale lorsque ceux-ci disposent de tous pouvoirs sur la gestion d'un département. Nicolas H. propose une durée de mise à l'épreuve de 2 mois. Aline P. propose la date du 1^{er} avril 2018. Nicolas H. répond qu'il serait d'accord, bien que trouvant la période un peu longue, mais que la date semble peu sérieuse. Maryse H. propose le 1^{er} mai. Gérard H. et Nicolas H. pensent que la date est encore trop lointaine et que la gestion temporaire d'administrateur pour Gérard H. ne se justifierait plus avant cette date. Nicolas H. soulève la possibilité d'une modification de son statut au bout d'un certain nombre de fiches patrimoines remplies. La question de la fiabilité du membre « rédacteur » semble caduque, elle semble très motivée. Il est simplement question de vérifier qu'Ingrid F. dispose de l'autonomie nécessaire pour utiliser l'interface web sans problème. Nicolas H. se ravise, il pense que Ingrid F. pourrait penser qu'on la force à rédiger des fiches patrimoines en fixant cette condition. Il propose donc 2 conditions dont une seule doit être remplie : 20 fiches patrimoines remplies ou, à partir du 1^{er} mai quoiqu'il arrive. Le conseil tranchera à l'unanimité en faveur de ces conditions.

Projet de demande de financement Ulule

Gérard H. explique qu'il a débuté un projet de demande de financement sur Ulule. Celui-ci concerne une somme de 500 euros dans le cadre d'une présentation de l'association aux journées du patrimoine à Guéret. Il ajoute que, grâce au rescrit fiscal, il sera possible de proposer dans les contreparties, un reçu fiscal pour un crédit d'impôt. Sur les 500 euros, la majorité du budget sera dépensé dans des supports publicitaires distribuables ou réutilisables.

Salle de la MAIF

Rapidement Maryse H. évoque la salle que la MAIF pouvait nous prêter selon certaines conditions. Parmi celles-ci figuraient à priori un usage en semaine. Considérant les prérequis pour réaliser une présentation publicitaire pour les journées patrimoines (dates, place, situation), il était fort peu probable que nous

utilisons cette salle durant cet événement. Gérard H. pense qu'il serait préférable de contacter le délégué culturel de la mairie de Guéret afin de voir avec lui s'il est possible de mettre en place un stand sur un patrimoine déjà ouvert durant l'événement : par exemple l'hôtel de préfecture. Maryse H. évoque le musée de Guéret. Nicolas H. est favorable à ces idées. Il ajoute cependant qu'il pourrait être envisageable de planifier un conseil d'administration ou surtout notre assemblée générale dans la salle de la MAIF. L'ensemble du conseil s'accorde sur ce projet.

Présentation de l'avancée du développement de l'application Smartphone

Nicolas H. présente depuis son smartphone, l'avancement du développement de l'application « meconnu.fr X-plorateur. Seuls 3 écrans sont pour l'instant (partiellement) opérationnels :

1. L'écran de chargement comportant le logo de l'association et une jauge d'avancement,
2. Un menu présentant les différentes fonctionnalités accessibles (naviguer, rechercher, consulter, générer, à propos),
3. La fonctionnalité boussole, qui est opérationnelle mais qui nécessite encore une calibration.

la séance est donc levée à 17 h 50.

Il est dressé le présent Procès-verbal du Conseil d'Administration, signé par le président de séance et la secrétaire de séance.

Fait en visioconférence, le 11 février 2018

Le Président
Hordé Gérard

Le Secrétaire
Hordé Nicolas

La trésorière
Pinon Aline



meconnu.fr



X-plorateur

L'application pour mobile

En quête des
patrimoines

perdus!



Naviguer

et voir les patrimoines autour de moi

Rechercher

un patrimoine à proximité

Consulter

la carte

Générer

un itinéraire complet de visite



meconnu.fr

X-plorateur

L'application pour mobile

